

Département de MAINE ET LOIRE
Arrondissement de Saumur
Commune de LA BREILLE LES PINS

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du conseil municipal du 07 juin 2016

Convocation du 30/05/2016

Nombre de conseillers en service : 15

Conseillers présents : 13

Conformément à l'article R.129-9 du code des Collectivités territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie, le 14/06/2016.

L'an deux mil seize, le sept juin à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de juin sous la présidence de Monsieur Florian STEPHAN, Maire,

Président : Florian STEPHAN

Secrétaire de séance : Roger FRESNEAU

Présents : Florian STEPHAN, Roger FRESNEAU, Claude LECHAT, Marie-Claire VIRIEUX, Armelle PONCET, Isabelle JOREAU, Loïc LAFOURCADE, Yvonne FREMONT, Christophe GAIGNON, Nicolas DAVIAUD, Mireille FOURMOND, Dominique GIRARD, Jean-Baptiste ROTTIER.

Absents : Emmanuelle PATURAL, Thierry MARCHAU, excusés

Bon pour pouvoir :

DCM2016-40

Robinet thermostatique école

Le Maire propose au conseil municipal d'installer des robinets thermostatiques sur les radiateurs de l'école afin de diminuer les consommations de fuel.

Il présente le devis de BRUNET MIGNE sise à LOUDUN (86200) pour un montant de 2 794 € HT soit 3 352.80 € TTC

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE à l'unanimité des membres présents d'effectuer les travaux d'installation des robinets thermostatiques sur les radiateurs de l'école par l'entreprise BRUNET MIGNE sise à LOUDUN (86200) pour un montant de 2 794 € HT soit 3 352.80 € TTC.

DIT que les travaux devront être effectués en dehors des périodes scolaires.

CHARGE Monsieur le Maire de signer et d'effectuer les démarches pour ces travaux.

Pour copie certifiée conforme,
LA BREILLE LES PINS, le 14/06/2016
Le Maire,
F.STEPHAN

Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de la transmission
en Sous-préfecture de Saumur,
Le 14/06/2016
Et de la publication, le 14/06/2016

